

d'hommes se laisse ainsi faire la loi, a-t-on le droit de dire autrement qu'en chanson: Peuple français, peuple de braves!!!

JOURNAL AGRICOLE.

Culture de la betterave dans les terres légères.

La betterave tiendra toujours un des premiers rangs parmi nos cultures fourragères. Longtemps redoutée comme plante épineuse, elle a cessé de l'être depuis que le rôle des feuilles dans l'acte de nutrition des végétaux est mieux connu. La betterave se nourrit autant aux dépens de l'atmosphère par son abondant feuillage, qu'aux dépens de la terre elle-même. Elle a par-dessus toute autre culture l'avantage de ne pas craindre, en raison de l'époque où elle se sème, les sécheresses du printemps si souvent fatales aux autres cultures fourragères, et de réussir très-bien dans les terres légères, pourvu qu'elles soient suffisamment fumées. L'une des causes qui s'oppose le plus souvent au succès de la betterave dans les terres légères, c'est la difficulté quelque fois très-sérieuse de le pouvoir labourer et fumer au degré convenable d'humidité. Quand le foin est mal mélangé avec une terre pécune plus tôt que labourée par le soc de la charrue, la betterave, gênée dans sa croissance ne répond qu'à moitié aux espérances du cultivateur. Dans les terres légères au contraire, la charrue est toujours maîtresse du sol; le labour n'est jamais entravé par l'excès de sécheresse ou d'humidité; l'engrais, quel qu'il soit, se mêle exactement à toutes les parties du sol, et s'il a été distribué sans parcimonie, la réussite de la betterave est assurée.

Dans un mémoire couronné sur la culture de la betterave en Angleterre, M. Rainbirds, fermier du comté de Suffolk a commandé d'enterrer avant l'hiver le fumier destiné à la betterave au printemps suivant. Le fumier étendu sur toute la surface du champ est enterré en lignes, sous de gros pilons formés de deux traits d'une forte charrue, en allant et revenant une fois armé d'une fourche suit le labour pour distribuer le fumier avec régularité dans toute la longueur des raies. Au printemps, on refend les billons par un léger trait d'une charrue sans versoir, on sème en lignes au semoir, on passe le rouleau, et l'on éclaircit quand le plant a pris de la force. On pratique aussi le même procédé en semant les betteraves en pépinière, pour les repiquer en lignes le plus tôt possible.

Nous rappelons à cette occasion aux cultivateurs qui sont arrêtés dans la culture de la betterave par le manque de fumier, que cette culture est une de celles qui réussissent le mieux à l'aide des engrais artificiels pulvérulents, répandus soit avec la graine. Si l'on pratique la méthode du repiquage.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 29 DÉCEMBRE 1848.

On s'attendait à recevoir par le télégraphe, la nouvelle de l'arrivée de l'Europa, parti de Liverpool, le 16 du courant. La dernière dépêche de New-York, du 27 au soir, n'en dit pas un mot. Peut-être que demain le télégraphe nous transmettra cette information ainsi que le sommaire des nouvelles apportées par ce steamer. Si tel est le cas, nous publierons un feuilleton supplémentaire.

Montréal, 28 décembre.

L'hôpital militaire sur l'île Ste. Hélène, vis-à-vis Montréal, a été détruit par le feu, mercredi au soir.

Choléra.—79 cas nouveaux de choléra ont eu lieu à la Nouvelle-Orléans, jusqu'au 22 du courant. Le fléau se propage avec une rapidité effrayante dans cette ville. Les journaux de Montréal, du Haut-Canada et des États-Unis, sont entièrement dépourvus de nouvelles.

Mgr. l'archevêque de Québec a remis sa somme de \$20 entre les mains du trésorier de la société St. Vincent de Paul.

Chemin de Fer de St. Hyacinthe.

On nous écrit de Montréal, sous la date du 26: "Hier a eu lieu l'inauguration du chemin de Fer de Longueuil à St. Hyacinthe. Nous sommes partis de Longueuil à onze heures, et à midi nous étions à St. Hyacinthe, y compris un arrêt d'un peu plus d'un quart d'heure à St. Hilaire. Comme c'était le voyage d'essai, et qu'on y a mis toute la prudence possible, il n'a été établi que le trajet de Longueuil à St. Hyacinthe se fera en une heure, terme-moyen. Il n'y avait que quelques citoyens de Montréal, à cause de la traversée à travers la glace; mais un grand nombre de villageois de Longueuil ont profité de l'occasion pour se promener à bon marché. Nous étions dans les chars aussi à l'aise que dans un salon, chaque char contenant un petit poêle. Véritablement c'est trois de bonnes choses à la fois."

Nous voyons par les Mélanges que le nombre des associés de la tempérance dans les environs de Montréal se monte à 1833: c'est là un beau résultat, et le père Chiniquy a droit à la reconnaissance du peuple canadien.

L'église cathédrale de Montréal a été éclairée par le gaz, à la messe de l'aurore, au jour de Noël. On dit que l'effet a été frappant.

F. L. Moreau, écrivain de Ste. Anne la Pocatière, a bien voulu se constituer agent de notre journal, pour cette paroisse.

Une jeune fille, de 18 ans, vient de mourir subitement à l'île Ste. Hélène, près de Montréal. L'autopsie prouve que sa mort est due à l'habitude qu'ont plusieurs personnes du sexe de lacer trop fortement leurs corses.

Des voleurs ont été assez hardis pour aller dérober une somme de \$25 dans le bureau de police.

La Judicature.

Notre confrère de l'Echo des Campagnes dit, dans sa feuille du 21, entre autres choses les suivantes, que nous reproduisons pour que nos lecteurs soient à même de savoir quel système propose l'Echo des Campagnes. Il s'agit des Cours de Circuit:

Nous n'entreprendrons pas ici, dit-il, d'entrer dans les détails du système à établir, ni de mentionner le nombre de circonscriptions à former; et même aurons-nous la réserve de taire les places propres à former les chefs-lieux de ces circonscriptions judiciaires. Nous laisserons à ceux d'eux situés que nous pourrions à en juger, c'est-à-dire à nos savants législateurs; et cette partie de la tâche n'est peut-être pas la plus facile. Nous nous contenterons donc de poser les bases que nous pensons les plus propres à satisfaire les besoins de la population, et essentielles à l'existence de ces Cours, si l'on veut établir enfin une organisation qui puisse avoir quelque durée.

1o. Jurisdiction jusqu'à \$100; Cour présidée par un juge non-résidant; appel à une Cour Supérieure de tout jugement final excédant \$10, et droit d'évocation à la Cour du Banc de la Reine après l'enquête et pour audition au mérite dans toute cause excédant \$20, dans les actions personnelles; et appel de tous jugements, quel qu'en soit le montant, dans les actions réelles ou mixtes.

2o. Le greffier de cette Cour devra être dépositaire de tous les jugements et actes notariés prononcés et exécutés dans la division, tant pour le passé que pour l'avenir.

3o. Un Shérif devra être nommé pour chaque division avec pouvoir de vendre les immeubles.

4o. Une Cour de Sessions de Quartiers, ayant les mêmes pouvoirs que celles existant dans les villes."

Tel est le nouveau plan, ou plutôt telles sont les modifications que propose notre confrère. Nous tâcherons de donner vendredi les observations dont il a accompagné les lignes qui précèdent. Nous invitons ceux qui auraient à faire des suggestions pour ou contre ce plan, à nous les adresser; nous nous ferons un plaisir de les publier.—Mélanges.

La fille du Général Taylor.—Mlle Elisabeth Taylor, fille du président élu, vient d'épouser le colonel Bliss, aide-de-camp du général pendant la campagne du Mexique. M. le colonel Bliss, est, dit-on, un homme des plus remarquables, et l'opinion publique attribue à ses inspirations une bonne part du succès du vieux Rough and Ready.—[Cour. des E. U.]

Un amour de montre.—Un horloger de la Nouvelle-Orléans vient de terminer une véritable merveille. C'est une montre large comme une pièce de cinq cents et épaisse comme trois de ces mêmes pièces superposées. Cette miniature a un échapement à cylindre, avec dix trous en rubis, et marche vingt-cinq heures; la boîte est en émail et le cadran doré, avec des aiguilles d'acier. Le tout est disposé de manière à pouvoir s'enclâsser dans une bague ou dans une broche. On ne dit pas quel est le prix de ce bijou. C'est là, probablement, le revers de la... montre.—(Id.)

CORPORATION DE KAMOURASKA.

Résolutions adoptées par le conseil municipal en comité de Kamouraska le 12 décembre 1848.

Résolu 1.—Que c'est l'opinion de ce conseil que l'établissement de conseils municipaux de comtés rencontre l'approbation des habitants de ce comté et que le retour à l'établissement de municipalités de paroisses, tel que mentionné sur certains journaux, paraît être, dans l'opinion de ce conseil, en opposition directe aux intérêts bien entendus de la population pour plusieurs raisons trop longues à énumérer, mais dont les deux principales sont: le manque de lumières suffisantes d'une part, et de l'autre l'inconvénient résultant des intérêts personnels que se trouvent avoir, dans un grand nombre de cas, les conseillers de paroisses, dans les différentes questions qui leur sont soumises.

Résolu 2.—Que l'honorable maire de ce conseil, lorsqu'il sera à son siège au conseil législatif de cette province, et M. le conseiller de St. André, notre représentant, soient priés de bien vouloir s'opposer, à leur siège en parlement, à toutes mesures tendant à abolir les conseils actuels pour leur substituer ceux de paroisses.

Résolu 3.—Qu'une requête aux trois branches du parlement provincial, basée sur la première résolution ci-dessus, soit préparée par M. le secrétaire-trésorier de ce conseil; que la dite requête soit faite au nom de ce conseil et revêtue de la signature de son honneur le maire et de celle du secrétaire-trésorier.

Résolu 4.—Que le Canadien, le Journal de Québec et les autres journaux français de cette province soient priés de publier sur leurs feuilles respectives les résolutions précédentes.

(Signé) A. DIONNE, maire, (Contresigné) J. BRE. MARTIN, S. T. Vraie copie, A. DIONNE, maire, J. BRE. MARTIN, S. T.

A une assemblée des habitants de la paroisse de Sainte-Foye, tenue à la salle d'école no. 1, le 24 du courant, dans le but de demander à la législature la révocation de la loi des municipalités de paroisses;

M. Antoine Lègaré, conseiller, fut appelé au fauteuil, et M. B. Marquette, instituteur, prié d'agir comme secrétaire.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par le président, on passa les résolutions suivantes:

Sur motion de M. F. X. Hamelle, secondé par M. Olivier Villers, senior.

Résolu, 1o Que le système actuel des municipalités de comtés, n'est nullement adapté aux habitudes du peuple du Bas-Canada, ni au degré de ses connaissances des affaires publiques; et qu'une humble requête soit présentée à la législature, à la prochaine session, la priant de révoquer cette loi et d'y substituer celle des municipalités de paroisses, qui, dans l'opinion de cette assemblée, a été rappelée contre le vœu de l'immense majorité du peuple de cette partie de la province.

Sur motion de Michel Hamelle, écuyer, J. P., secondé par M. M. McGrath:

Résolu, 2o Que si l'intention de nos législateurs en dotant le pays d'un régime municipal, est non seulement de confier au peuple la gestion de ses affaires locales, mais encore de lui donner le moyen d'acquiescer ainsi l'habitude des affaires publiques, la loi actuelle, à part les graves imperfections qu'elle renferme, ou tout système autre que celui des municipalités de paroisses, ne sera d'ici à longtemps, de nature à atteindre ce but, en lui facilitant le moyen de former son éducation politique, si nécessaire à un peuple jouissant d'institutions libres.

Sur motion de Jacques Lègaré, écuyer, secondé par M. Louis Hamelle.

Résolu, 3o Que cette assemblée pro-

voque la présente occasion pour exprimer publiquement combien il lui a été pénible de voir une petite minorité du Bas-Canada, composée en partie d'esprits turbulents et tracassiers, secouer les yeux d'un chef égoïste et ambitieux, dans le but de créer des embarras et de susciter de l'opposition au ministère actuel, malgré ses intentions bienveillantes suffisamment exprimées pendant la vacance de la législature, par la grande mesure pratique et patriotique de la colonisation, et par ses efforts constants à promouvoir l'éducation populaire. Cette assemblée espère donc, que ses représentants fidèles à leur mandat, prêteront cordialement tout leur appui à ce ministère populaire dans les grandes mesures qu'il prépare et que réclame instamment l'état actuel du pays, et travailleront à faire disparaître toute cause malheureuse de division entre leurs concitoyens et à ramener, parmi eux, l'union si forte et si imposante qui régnait encore tout dernièrement dans le parti libéral.

M. le président ayant quitté le fauteuil, M. Thimothée Delisle proposa la résolution suivante, secondée par M. Olivier Villers.

Résolu, 4o Que les remerciements de cette assemblée soient offerts à monsieur le président et au secrétaire, pour leur manière habile et impartiale.

Sur motion de M. Antoine Routier, secondé par M. Michel Belleau.

Résolu, 2o Que M. le secrétaire soit tenu de transmettre les présentes résolutions à M. le rédacteur en chef du Journal de Québec; et de prier les autres journaux favorables au but de cette assemblée, de vouloir bien les reproduire.

(Signé) ANTOINE LÈGARÉ, Président. (Attesté) B. MARQUETTE, Inst. Secrétaire. Sainte-Foye, le 24 décembre 1848.

UN AUDITEUR.

Monsieur, — Je vois avec plaisir que l'Institut Canadien a choisi plusieurs jeunes gens pour lectrer sous son patronage; mais il faut le dire à regret, son choix n'est pas toujours heureux, témoin la lecture d'hier soir. Croiriez-vous qu'à propos de météorologie, on a trouvé moyen de nous parler des mollets à toute épreuve de la jeune villageoise et du duvet soulevé de ses épaules. Et une fois trêves et d'exercices qu'on ne permettrait pas dans des familles honnêtes. Il faut être muni d'une certaine dose d'effronterie pour tromper à un tel point le public!

DIMES.

M. l'ÉDITEUR,

J'ai lu dans le No de l'Avenir, du 23 courant, les résolutions des habitants de Ste. Marie de Monnoir, relativement aux dimes. Il en est une qui renferme une insinuation injurieuse au curé de cette paroisse, parce qu'elle tendrait à faire croire qu'il exigerait deux mesures pour une. Voici le fait. Vers la fin de mai dernier, temps où la dime était requérable, ce Monsieur donna avis à tous ceux qui lui devaient leurs dimes de venir régler. Plusieurs restèrent en arrière, et ils ne furent point inquiétés, parce que c'est assez l'usage des curés d'aider à leurs paroissiens à ensemen-

cer leurs terres. Alors l'avoine se vendait trois francs. Cet automne, lorsqu'il s'est agi de régler avec ceux qui étaient arriérés, elle ne valait plus que trente sous. Et c'est à raison de ce changement de prix que le curé a exigé trois francs ou deux minots d'avoine. Or, en laissant cette alternative à ses paroissiens, il a cru leur favoriser le paiement de leurs dimes, en leur épargnant les frais de voyage, pour aller vendre leurs grains, afin de solder leurs comptes. J'ajoute que ce Monsieur a toujours fait un emploi honorable de ses revenus en favorisant l'éducation d'un bon nombre de jeunes gens dont il a payé les pensions au collège; et en acquiesçant tout dernièrement le bel établissement du Dr. Davignon, pour en faire un couvent. Je ne doute pas que cette simple explication ne justifie pleinement ce digne prêtre auprès de ceux qui auraient conçu quelque soupçon désavantageux, en lisant les sus-dites résolutions.

JUSTICE.

25 décembre 1848.

NAISSANCES.

A Trés-de-ville, Montréal, le 20 courant, la dame de M. S. David, écrivain, a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

A Roxbury, le 16, S. N. Dickenson, âgé, à 47 ans; il était le propriétaire d'un grand établissement d'imprimerie à Boston.

Correspondance.

M. L. S... St. Thomas — 6 mois. C. H. G... Rivière du Loup — 6 mois. Messire L. M... Rivière du Loup, (Chart). Lettre reçue. — 10s. votre abonnement daté du 1er sept. 1848. L. M... St. Anne la Pocatière. — Lettre reçue. Nous acceptons avec plaisir vos offres. L'erreur sera rectifiée. A. D. N... St. Jean D'Orchester. — Lettre reçue; 63j; journaux expédiés. E. P. F... Montréal. — Lettre reçue; journaux expédiés. Rev. P. M... Montréal. — Lettre reçue. Une réponse demain.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. Prospectus.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne; devant former, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons republiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désar des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement, autant si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal, et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. T. Taché, l'hon. juge Mondet, Et Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Plamondon, Guib. Levesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutré et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous n'avons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie de temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'écueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volume de 384 pages. Nous serons satisfaits de livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages comme nous l'avons fait jusqu'à présent — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie. McCoy, libraires, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Avenir, ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guite, au bureau de l'Echo des Campagnes, Québec.

JOSEPH LUTHER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Fra. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à recevoir toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

AVERTISSEMENT.

Il faut ceux des débiteurs des biens des Jésuites qui n'ont pas encore payé leurs cens et taxes, loyers, fermages, rentes constituées, loyers, ventes, etc., etc. sont par le présent avertis pour

La dernière fois,

que s'ils ne payent immédiatement au sousigné ils seront tous poursuivis sans distinction et sans aucun autre avis. LOUIS PANET, Agent. Québec, 20 décembre, 1848.